

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

S/1266
25 février 1949
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

LETTRE EN DATE DU 13 FEVRIER 1949 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE DIRECTEUR GENERAL AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU NEPAL
CONCERNANT LA DEMANDE D'ADMISSION DU NEPAL COMME
MEMBRE DES NATIONS UNIES *

Le 13 février 1949

1. Au nom du Gouvernement du Népal, j'ai l'honneur de demander l'admission de mon pays comme Membre des Nations Unies.
2. Le Népal est un Etat d'Asie, libre et souverain. Au cours de toute son histoire, le Népal a été un Etat pacifique qui a déployé tous les efforts possibles en faveur du maintien de la paix. Toutes les fois que la paix s'est trouvée rompue à la suite d'un acte d'agression, le Népal s'est employé, dans toute la mesure de ses forces et de ses moyens, à la rétablir.
3. Le Népal estime que c'est en participant aux délibérations et à l'action des Nations Unies qu'il pourra de la manière la plus efficace aider à instaurer la paix entre les nations, fin à la réalisation de laquelle il est profondément attaché. Il est disposé à remplir les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et est capable de le faire. En acceptant ces obligations, le Népal est mû par le désir d'apporter son concours à la réalisation de l'idéal et des principes élevés qui ont inspiré les fondateurs des Nations Unies.
4. J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir soumettre la présente demande d'admission du Népal comme Membre des Nations Unies, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, dès qu'il sera possible.
5. Je saisis cette occasion pour exprimer mon ardent espoir que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies accueilleront la présente demande avec une attention bienveillante et que le Népal se verra bientôt accorder l'honneur et le privilège d'appartenir à

RECEIVED

MAR 27 1949

UNITED NATIONS
ARCHIVES

l'Organisation vers laquelle, dans le monde entier, tous les hommes au jugement sain tournent aujourd'hui leur regard et leurs espérances comme vers une assemblée inspirée qui, de toute son âme, s'efforce de maîtriser le fléau de la guerre et d'édifier les fondements de la paix universelle permanente dont le monde éprouve un si cruel besoin.

(signé) Bijaye Shainsher
Major-général
Directeur général au Ministère
des affaires étrangères

* Le Secrétaire général a invité le Gouvernement du Népal à adresser, conformément à l'article 58 du règlement intérieur du Conseil de sécurité et à l'article 123 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, une déclaration formelle par laquelle il accepte les obligations de la Charte.
